

# Compte-rendu du Conseil Municipal

du jeudi 13 avril 2023

Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

Madame le Maire, Présidente, ouvre la séance à 18 heures et désigne Madame Emilie VALETTE en qualité de secrétaire de séance.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	x			
Marc DINI	x			
Christine SANTUCCI	x			
Emmanuel DJAKOVIC	x			
François BERGNA	x			
Sylvie CAGINICOLAU	x			
Emilie VALETTE	x			
Serge MEOLA	x			
Patrick DOULIERY	x			
Hélène CASTA	x			
Steve PREVOST			x	Patricia PAUL
Khaled BENFERHAT			X	Sylvie MATHIEU
Philippe VUILQUE	x			
Sylvie MATHIEU	x			
Anne-Marie MONTANO	x			

❖ **Approbation du conseil municipal du 16 février 2023 à l'unanimité.**

## 1 - Comptes administratifs 2022

Il est porté, par Monsieur BERGNA, à la connaissance des membres du conseil municipal les comptes administratifs 2022 des budgets :

- Général
- Eau et assainissement
- Station essence communale

Madame CAGINICOLAU apporte un complément d'explication sur les recettes d'investissement, supérieures à 1 million d'euros, et sur les dépenses d'investissement pour le budget principal. Puis explique que les dépenses à caractère général du budget de l'eau et de l'assainissement comprennent l'achat de l'eau par la commune, et précise enfin que le déficit sur le budget de la station essence communale est induit par le changement de monétique.

Monsieur VUILQUE intervient afin de préciser qu'aucun commentaire ne sera fait sur les chiffres présentés, mais que les élus de l'opposition s'abstiendront sur les comptes administratifs, les comptes de gestion et l'affectation des résultats.

Madame le Maire ayant quitté la salle, les comptes administratifs 2022 sont proposés au vote :

Compte administratif 2022, budget général

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Pour : 10  
Abstention : 3  
Contre : 0**

Compte administratif 2022, eau et assainissement

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Pour : 10  
Abstention : 3  
Contre : 0**

Compte administratif 2022, station essence communale

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Pour : 10  
Abstention : 3  
Contre : 0

## 2 – Comptes de gestion 2022

Il est porté, par Monsieur BERGNA, à la connaissance des membres du conseil municipal les comptes de gestion 2022 des budgets :

- Général
- Eau et assainissement
- Station essence communale
- 

En l'absence de questions sur les éléments présentés, les comptes de gestion 2022 sont proposés au vote :

Compte de gestion 2022, budget général

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Pour : 12  
Abstention : 3  
Contre : 0

Compte de gestion 2022, eau et assainissement

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Pour : 12  
Abstention : 3  
Contre : 0

Compte de gestion 2022, station essence communale

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Pour : 12  
Abstention : 3  
Contre : 0

## 3 – Affectation des résultats 2022

Il est porté à la connaissance des membres du conseil municipal les affectations des résultats 2022 des budgets :

- Général
- Eau et assainissement
- Station essence communale

### **Budget général :**

490 262,95 €	au compte 001 (RI excédent d'investissement reporté)
890 968,75 €	au compte 002 (RF excédent de fonctionnement reporté)
	au compte 1068 (affectation en réserves)

### **Budget eau-assainissement :**

217 712,01 €	au compte 001 (RI excédent d'investissement reporté)
5 746,96 €	au compte 002 (RF excédent de fonctionnement reporté)
	au compte 1068 (affectation en réserves)

## **Budget station-service :**

-10 382,29 €	au compte 001 (DI déficit d'investissement reporté)
53 031,09 €	au compte 002 (RF excédent de fonctionnement reporté)
10 382,29 €	au compte 1068 (affectation en réserves)

En l'absence de questions sur les éléments présentés, les affectations de résultats 2022 sont proposées au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:**

**Pour : 12  
Abstention : 3  
Contre : 0**

## **4 – Taux d'imposition 2023**

Au regard des éléments communiqués par les services de la fiscalité locale, Madame le Maire propose pour l'année 2023 de maintenir les taux 2022 pour les taxes sur le foncier bâti et non bâti, et d'acter te taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires comme suit :

Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Taxe Habitation (résidences secondaires)
41, 58 %	49, 78 %	15,76%

Monsieur VUILQUE soulève l'importance du consentement à l'impôt en démocratie, et constate une dérive dangereuse dans la fiscalité locale. Nous risquons, comme en Allemagne, de dériver vers une répartition faite par l'Etat, ce qui n'est pas saint. Avec les transferts de compétences vers la communauté de communes, et la hausse des dépenses, il aurait été plus sage de ne rien changer l'an dernier et baisser les impôts cette année.

Madame CAGNICOLAU intervient afin de préciser que les impôts ont été baissés au regard des excédents dégagés depuis 3 ans. Elle rappelle que sous la précédente mandature les impôts fonciers ont été augmentés à plusieurs reprises sans qu'il n'y ait d'investissement et présentant des dépenses de fonctionnement colossales. En 2022, la commune de Saint-Etienne-les-Orgues est parvenue à dégager un excédent supérieur à tout ce qui n'a jamais été réalisé, et cela est dû à une bonne gestion.

Madame le Maire insiste sur la bonne gestion de la commune, et sur la baisse de la fiscalité au bénéfice des administrés, car le but est que les impôts n'augmentent pas.

Madame CAGNICOLAU interpelle Monsieur VUILQUE sur son intervention et son positionnement sur les hausses des impôts en 2017.

Monsieur VUILQUE répond ne pas être comptable de l'ancienne mandature, n'en étant pas responsable, et souligne qu'il s'agit d'une technique utilisée depuis deux ans pour que les excédents de fonctionnement dégagés résultent d'un affichage de dépenses surévaluées mais non réalisées à terme.

Madame CAGNICOLAU répond qu'il s'agit d'abord de prévoir des recettes réalistes, puis de prévoir des dépenses en conséquence et non l'inverse pour dégager un excédent et présenter un budget sincère, mais que le temps n'est pas ici à un cours de montage budgétaire.

Madame le Maire intervient dans les débats afin de préciser qu'il ne s'agit là aucunement de manœuvres politiques.

Monsieur BERGNA ajoute que l'administré ne peut porter seul la politique budgétaire, et qu'en tant qu'élu il est de son devoir de gérer en bon père de famille. Si la commune le peut, l'an prochain les impôts baisseront encore.

Arrivée de Serge MEOLA à 18h45.

Monsieur BERGNA rappelle l'importance d'avoir des infrastructures qui fonctionnent, des chantiers qui avancent et que le budget est là pour faire avancer la commune, non pour amasser mais pour effectuer des investissements qui ne se faisaient plus.

Madame MATHIEU intervient pour rappeler que le propos initial n'était pas sur ce point.

Monsieur VUILQUE rebondit en rappelant son propos qui était de dire qu'il pensait qu'il aurait été préférable de baisser les impôts cette année.

En l'absence d'autre question, le taux d'imposition est proposé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : unanimité

## 5 – Autorisations de programme et crédits de paiement 2023 – Budget principal

Monsieur BERGNA présente les autorisations de programme et les crédits de paiement visant à planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements de la commune sur le plan financier, en apportant une plus grande transparence et en respectant les règles de l'engagement comptable.

Madame le Maire souligne que l'arrivée du tracteur, dont l'autorisation est soumise au vote, permettra au service technique de travailler dans de meilleures conditions. Le tracteur est par ailleurs financé à 80% par la Région SUD.

Madame le Maire intervient également sur les financements obtenus pour la réalisation de la Maison de santé, qui couvrent 90% des dépenses communales. Madame VALETTE intervient pour rappeler que les promesses électorales ne sont pas que vent et des professionnels de santé conventionnés pourront venir tenir consultation (notamment des spécialistes).

Monsieur VUILQUE sollicite de présenter au vote de manière séparée les AP /CP car les élus représentant l'opposition souhaitent s'abstenir sur la ligne relative à la Maison de Santé Pluri professionnelle.

En l'absence d'autres interventions, il est proposé d'ouvrir les Autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP) pour les programmes de travaux suivants :

N° d'opération	Dénomination	Autorisations de programmes						Crédits de paiements		
		Montant total initial	Révision 2023	Nouveau montant	Crédits de paiements antérieurs	Crédits réalisés en 2022	Restes à réaliser 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025
303	Réhabilitation chapelles	35 000,00 €	25 000,00 €	60 000,00 €		15 000,00 €	20 000,00 € 45 000,00 €	25 000,00 €	clôturé	
304	Travaux de voirie	180 000,00 €		180 000,00 €	148 495,44 €			20 000,00 €	11 504,56 €	clôturé
306	Centre médical de 1ère urgence	1 200 000,00 €	45 000,00 €	1 245 000,00 €	42 895,50 €	195 617,15 €		1 000 000,00 €	clôturé	
311	Mise en sécurité ND de Lure	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €		30 000,00 €		100 000,00 €	1 000 000,00 €	870 000,00 €
312	Aménagement places et parkings	60 000,00 €	20 000,00 €	80 000,00 €				17 000,00 €	43 000,00 €	20 000,00 €
316	Rénovation énergétique	147 000,00 €		147 000,00 €		145 176,00 €	1 824,00 €	clôturé		
321	Acquisition d'un tracteur	120 000,00 €	36 200,00 €	156 200,00 €		16 200,00 €		140 000,00 €	clôturé	

Après en avoir délibéré, concernant les Autorisations de Programmes n°303, 304, 311, 312, 316 et 321, le Conseil Municipal:

Pour : 15  
Abstention : 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré, concernant l'Autorisation de Programme n°306 le Conseil Municipal:

Pour : 12  
Abstention : 3  
Contre : 0

## 6 – Autorisations de programme et crédits de paiement 2023 – Budget Eau et Assainissement

Monsieur BERGNA présente les autorisations de programme et les crédits de paiement visant à planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements de la commune sur le plan financier, en apportant une plus grande transparence et en respectant les règles de l'engagement comptable.

En l'absence de questions sur les éléments présentés, Autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP) sont proposées au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Pour : 15  
Abstention : 0  
Contre : 0

## 7 – Attribution de subventions aux associations – 2023

Madame VALETTE présente ce point de l'ordre du jour et rappelle la forte demande des associations, en hausse de plus de 15% cette année. Aussi, afin que chaque structure puisse développer ses actions, et malgré l'augmentation des crédits alloués aux subventions, le choix a été fait de limiter à 1 000€ au maximum par structure, le financement de 2023.

STRUCTURE	MONTANT SOLLICITE 2023	PROJET	MONTANT N-1	PROPOSE 2023
ASS SAUVEGARDE LURE	2 690 €	plaquette commerciale, support 380€	500 €	1000 €
KODOKAN JUDO	1 500 €	Noël adhérents (compétition, ceintures, repas)	800 €	800 €
AGV	450 €	création d'un cours + jeune	300 €	400 €
SAML (ASTRO)	700 €	conférences, soirées...	600 €	600 €
CHŒURS DE LURE	600 €	concert avec musiciens	0	100 €
RAQUETTE STEPHANOISE	2 520 €	4 compétitions 700€ + initiation tennis à l'école 1300€ + open 13 520€	1 000 €	1000 €
ORGALURE	1 000 €	concerts, théâtres...	900 €	900 €
LURE A CHEVAL	1 500 €	rencontre régionale handi sport	1 500 €	1000 €
LUDTHEQUE	1 200 €	nombreuses animations	700 €	1000 €
PHOENIX LURE	1 000 €	compétition	500 €	1000 €
LOUSTICS APE	1 363 €	journée festive rentrée (spectacle, poney ...)	0	900 €
ASSO FORESTIERES LAUZON	500 €	entretiens forestiers privés	100	0 €
COMITE DES FETES	1400		700	700 €
ADELL	450 €		400	400 €

Il est précisé qu'aucune des structures financées en 2022 n'a satisfait à l'obligation de justifier de la bonne utilisation des crédits attribués. Madame MATHIEU, par ailleurs en charge d'une association, intervient pour préciser qu'aucune demande de justification ne leur a été faite.

Madame VALETTE et Monsieur BERGNA soulignent que les associations sont hébergées gratuitement à la Médiathèque, ce qui constitue un avantage en nature, et que bien que le rappel soit fait régulièrement, à ce jour, les lumières restent allumées en nuitée, et les fenêtres ouvertes même en hiver, ce qui génère des coûts non négligeables pour la commune.

Monsieur VUILQUE aurait souhaité, pour rappel, connaître les montants attribués pour l'exercice précédent, car étant donné les chiffres présentés du budget 2023, les montants attribués auraient pu être revus à la hausse pour certaines structures ayant un programme d'activité chargé.

Madame MATHIEU aurait souhaité le détail des projets présentés.

Madame VALETTE expose donc un récapitulatif des projets déposés et indique que les dossiers de demandes sont disponibles à la consultation.

Concernant la remarque d'absence de poursuite du financement de l'association forestière de Lauzon, il est précisé que cette association regroupe des propriétaires forestiers privés et que la demande consiste en une aide à l'entretien de massifs privés. Il a donc été choisi de financer en priorité les projets bénéficiant au plus grand nombre d'administrés.

En l'absence d'autres questions sur les éléments présentés, les montants de subvention sont proposés au vote.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

STRUCTURE	MONTANTS 2023	Vote
Sauvegarde Lure	1000 €	15 voix pour
Kodokan judo	800 €	15 voix pour
AGV	400 €	14 voix pour (Mme CASTA ne prend pas part au vote)
SAML (ASTRO)	600 €	15 voix pour
Chœur des Orgues	100 €	15 voix pour

La raquette stéphanoise	1000 €	13 voix pour (Mme MATHIEU ne prend pas part au vote)
Orgalure	900 €	15 voix pour
A Lure à cheval	1000 €	15 voix pour
Ludothèque	1000 €	15 voix pour
Phoenix Lure	1000 €	15 voix pour
Loustics APE	900 €	15 voix pour
Association forestière les lauzons	0 €	15 voix pour
Comité des fêtes	700 €	15 voix pour
Adell	400 €	15 voix pour

## 8 – Convention 2023 avec la Fondation 30 Millions d'Amis

La commune s'engage depuis plusieurs années, par voie de convention de partenariat avec la Fondation 30 millions d'amis, afin de procéder à l'identification et stérilisation des chats errants.

Cette convention annuelle doit être renouvelée pour 2023, et implique une participation financière de la commune à hauteur de 450 €, soit 50% des coûts d'identification et de stérilisation.

Il est proposé d'approuver cette convention 2023 et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à son exécution.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:**

**Pour : 15**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## 9 – Convention 2023 avec Animalure

La commune de Saint-Etienne-les-Orgues et l'association Animalure, en partenariat avec 30 Millions d'amis, souhaitent conclure une convention afin que l'association procède au nourrissage, tatouage et stérilisation des chats errants, dont la population diminuera grâce à cela. La commune pourra participer aux frais engendrés à hauteur de 500 €.

Il est proposé d'approuver cette convention 2023 et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à son exécution.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:**

**Pour : 15**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## 10 – Dégrèvements

Plusieurs administrés ont eu des fuites d'eau sur leur réseau privé en 2022 et les ont signalées à la commune.

En application du CGCT, et du règlement de l'eau en vigueur, les abonnés peuvent bénéficier d'une réduction de facture.

Il est donc proposé d'accorder un dégrèvement partiel pour les factures d'eau et d'assainissement 2022 pour la somme totale de 1 469,81 € (mille quatre cent soixante-neuf euro et quatre-vingt-un cents), répartis comme suit :

MONTANT DEGREVEMENT	MOTIF
384,15 €	Fuite d'eau - réparation attestée
62,60 €	Application du règlement - aucun relevé d'index depuis 2018
66,12 €	Application du règlement - aucun relevé d'index depuis 2018
80,15 €	Fuite d'eau - réparation attestée
183,41 €	Fuite d'eau - réparation attestée (intervention Mairie)
693,38 €	Fuite d'eau - réparation attestée

En l'absence de questions sur les éléments présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Pour : 15  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

## 11 – Tableau des emplois 2023

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois pour assurer une meilleure visibilité des emplois communaux des agents titulaires et des agents à contrats à durée indéterminé au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et ainsi permettre aux agents lauréats de concours ou examen professionnel de candidater sur les postes correspondant à leur nouveau grade.

### Service administratif

Service d'affectation	Libellé de l'emploi	Grade correspondant	D.H.T.	N° délibération et date de création ou modification	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. 3-3 (oui/non)
Administratif	Secrétaire de Mairie	Attaché	35	N° 2018/081 03/12/2018	Oui
Administratif	Agent administratif	Cet emploi pourra être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi d'adjoint administratif	35	N° 2015/21 12/03/2015	Non
Administratif	Agent d'accueil	Adjoint Administratif	35	N° 2020/080 02/11/2020	Non
Administratif	Comptable	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	35	N°2019/013 28/02/2019	Non

### Service technique

Service d'affectation	Libellé de l'emploi	Grade correspondant	D.H.T.	N° délibération et date de création ou modification	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. 3-3 (oui/non)
Technique	Responsable Services Techniques	Agent de maîtrise principal	35	N° 89/2003 10/12/2003	Non
Technique	Agent d'entretien polyvalent	Agent de maîtrise	35	N° 2017/087 18/10/2017	Non
Technique	Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique	35	Remplacement d'un départ à la retraite	Non
Technique	Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique	35	N° 2011/37 21/04/2011	Non
Technique	Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique	35	N° 54/2001 21/05/2001	Non
Technique	Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique	35	N° 2018/082 03/12/2018	Non
Médiathèque	Agent d'entretien	Agent de maîtrise	28	N° 2017/087 18/10/2017	Non

Service d'affectation	Libellé de l'emploi	Grade correspondant	D.H.T.	N° délibération et date de création ou modification	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. 3-3 (oui/non)
Ecole	Agent d'entretien	Adjoint technique	30	62/2007 11/09/2007	Non
Cantine	Agent d'entretien	Agent de maîtrise	35	2019/066 29/08/2019	Non
Ecole	ATSEM	Agent de maitrise	35	2019/014 28/02/2019	Non
Ecole/piscine	Agent d'entretien	Adjoint Technique	35	2015/73 25/08/2015	Non
Ecole /piscine	Agent d'entretien	Adjoint technique	35	2015/73 25/08/2015	Non
Salle des jeunes	Responsable Service EEJS	Cet emploi pourra être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi d'adjoint d'animation	35	2020/004 10/02/2020	Non
Ecole/piscine	Agent polyvalent	Adjoint d'animation	15	2020/081 02/11/2020	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. 3-3 4. - Rémunération au maximum de l'IM 368 du grade d'adjoint d'animation - niveau exigé : (expérience)

En l'absence de questions sur les éléments présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Pour : 15  
Abstention : 0  
Contre : 0

## 12 – Budget primitif 2023 – budget principal

Monsieur BERGNA présente le tableau du budget principal 2023.

Madame CAGNICOLAU intervient pour souligner que la hausse de certaines lignes reflète la hausse des coûts de l'énergie, de l'alimentation, des coûts des travaux en régie au regard des hausses des coûts des matériaux, etc.

Monsieur VUILQUE souhaite des explications sur la ligne 611 qui représente 35 000 €. Madame CAGNICOLAU précise que cette ligne sert à régler des prestataires, comme par exemple le cabinet de recrutement concernant le médecin de la Maison de Santé. Madame le Maire précise que ce cabinet ne sera rémunéré que si et seulement si un médecin est recruté et s'engage à travailler à Saint-Etienne-les-Orgues. Il est également précisé que certains postes de dépenses augmentent, comme par exemple les dépenses de personnel, car à chaque agent malade un remplaçant est recruté temporairement ce qui augmente la masse salariale, ou les dépenses relatives aux obsèques d'un administré que la commune a dû prendre en charge à défaut de famille.

Monsieur VUILQUE soulève que les dotations pourraient baisser de plus que les 15 000 € prévus. Madame CAGNICOLAU précise que les dotations – non connues à la date du vote – ont été estimées, et que la commune jusqu'à aujourd'hui a toujours bénéficié de dotations supérieures à celles de communes de la même strate.

La question de la vidéo surveillance est abordée par Monsieur VUILQUE qui demande à ce que soit bien établi que ce système doit rester dissuasif pour contrer la petite délinquance mais ne doit pas dériver vers une surveillance systématique des véhicules au rond-point de l'Europe.

Monsieur DJAKOVIC intervient pour préciser qu'il ne s'agit aucunement de vidéo verbalisation.

Madame CAGNICOLAU conclue en précisant que contrairement à 6 ans de l'ancienne mandature, cette année encore, la part d'autofinancement augmente et bascule en investissement.

En l'absence d'autres questions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Pour : 12  
Abstention : 3  
Contre : 0

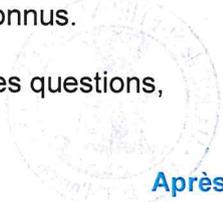
### 13 – Budget primitif 2023 – budget eau et assainissement

Monsieur BERGNA présente le tableau du budget eau et assainissement 2023.

Madame le Maire indique qu'un travail est entrepris avec l'aide d'IT04 sur le réseau communal d'eau potable, sur lequel de nombreuses fuites ont été et sont encore décelées, et qui seraient dues à une pression trop forte.

Madame le Maire explique également que Saint-Etienne-les-Orgues fait partie des 170 communes identifiées pour des travaux par le Président MACRON, mais qu'à cette heure, aucune modalité de mise en œuvre ni montants ne sont connus.

En l'absence d'autres questions,



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Pour : 12  
Abstention : 3  
Contre : 0

### 14 – Budget primitif 2023 – budget station essence communale

Monsieur BERGNA présente le tableau du budget 2023 de la station essence communale.

Madame le Maire rappelle que la commune a été contrainte de fermer la station pendant les épisodes de grève car certaines personnes – lors des derniers épisodes de blocage des dépôts de carburant – étaient venues de nuit remplir à outrance leur réservoir et autres contenants transportables, vidant quasiment les cuves.

Monsieur VUILQUE pose la question de la faisabilité d'installer une pompe pour du carburant de type E85.

Monsieur BERGNA suggère que renseignements soient pris quant au nombre de véhicules équipés dans le département.

En l'absence d'autres questions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Pour : 12  
Abstention : 3  
Contre : 0

### 15 – Questions diverses

#### Containers de tri :

Monsieur VUILQUE s'interroge sur les délais de livraison et d'installation des containers de tri.

Il est répondu que suite à un problème sur le marché en génie civil – qui a dû être relancé – du retard a été pris et que les travaux devraient débuter en septembre, car la commune refusera le début des travaux en août.

#### Convention entre le SDISS et la commune de Saint-Etienne-les-Orgues :

Madame MATHIEU souhaite savoir si ce conventionnement permettra d'armer plus souvent la caserne ?

Il est annoncé que dans le cadre d'un recrutement d'un agent en remplacement d'un agent en arrêt maladie, une mise à disposition a été actée, permettant ainsi d'atteindre le nombre de 3 sapeurs-pompiers pour armer la caserne.

#### Accueil solidarité :

Il est sollicité par Madame MATHIEU, l'autorisation d'occuper une petite place les jours de marché afin de tenir une table et présenter l'association. Ceci est accordé.

Un administré souhaite aborder son cas personnel quant à sa consommation d'eau – dont le cas a été abordé en conseil lors du point relatif aux dégrèvements – il est proposé à cette personne de prendre rendez-vous en Mairie.

**Fin de séance : 20h15**

Fait à Saint-Etienne les Orgues, le 27 AVR. 2023

Le Maire, Madame Patricia PAUL

